



PROGRAMME DU 2^{ème} SEMESTRE 2022

Cotisation année 2022-2023 : Adulte 30 € Mineur 15 €

Courriel : marcheetdecouverte@orange.fr

Site Internet de l'association: <http://med.sportsregions.fr>

Contacts : Benoît LEVILLAIN 06 13 04 23 92

Les randonnées proposées se font sur un parcours de 10 ou 20 Km. En cas de verglas ou de neige, il y a toujours une randonnée de remplacement de prévue.

Date	Lieu de randonnée	Départ *	Responsables et renseignements	
Samedi 03 Septembre	Forum Associations			
Dimanche 04 Septembre	Les roches du Ham. Condé sur Vire (50)	08h30 au point de rendez-vous voiture (Maresquier)	D Vappereau P Lebéhot C Emo	06 70 52 29 63 06 33 36 58 53 06 85 66 73 34
Mercredi 07 Septembre	Villers-Canivet	13 heures 30	D Marchand B Guilnard P Conan	06 95 77 32 78 06 85 07 67 58 06 76 70 36 51
Samedi 10 Septembre ***	<u>Marche rapide</u> : Autour d'Hermanville	13heures 30	D Chenet B Guilnard J-L Lemieux	06 85 66 73 34 06 85 07 67 58 06 85 51 28 82
Dimanche 11 Septembre	<u>Repas Association- Oustreham</u>		B Guilnard P Conan	06 85 07 67 58 06 76 70 36 51
Lundi 19 Septembre	A la découverte du Bessin bocager (Agy, Campagny, Le Tronquay, Ranchy)	09 heures 30	C Emo D Le Guen E Deneu	06 85 66 73 34 06 22 76 25 64 06 70 30 06 44
Samedi 24 Septembre	Tilly-sur-Seules du Nord au Sud	09 heures 30	P Conan B Guilnard B Levillain	06 76 70 36 51 06 85 07 67 58 06 13 04 23 92
Dimanche 25 Septembre	<u>Les Virades de L'Espoir -Caen, Colline aux Oiseaux.</u> Inscription de 5€ sur place en faveur de l'association « Vaincre la mucoviscidose »	9 heures	D Chenet Membres CA présents	06 85 66 73 34
Mercredi 28 Septembre	Autour de Fontaine : Fontaine-Etoupefour, Eterville	13 heures 30	D Vappereau C Emo B Guilnard	06 70 52 29 63 06 85 66 73 34 06 85 07 67 58
Samedi 01 Octobre	<u>30 km</u> : Arromanches- les- Bains et ses environs		B Guilnard B Levillain P Conan J-L Lemieux	06 85 07 67 58 06 13 04 23 92 06 76 70 36 51 06 85 51 28 82
Lundi 03 Octobre	En vadrouille vers Saint-André	09 heures 30	D Le Guen E Deneu D Vappereau	06 22 76 25 64 06 70 30 06 44 06 70 52 29 63
Samedi/Dimanche 8/9 Octobre	Week-end à Paris. Inscription auprès de Michèle HÉBERT. Date limite le 20 Juillet. Nombre de place limité.		M Hébert M Taral P Lebéhot	06 86 88 34 19 06 33 36 58 53
Dimanche 16 Octobre	La Roque-Baignard	08 heures 30	D.Marchand B Levillain P Conan	06 95 77 32 78 06 13 04 32 92 06 76 70 36 51
Mercredi 19 Octobre	Touffréville – De la plaine aux côteaux	13 heures 30	P Conan J-Cl Desguets D Le Guen	06 76 70 36 51 06 27 32 10 59 06 22 76 25 64
Dimanche 06 Novembre	Le Molay-Littry – Au carrefour des énergies	08 heures 30	B Levillain B Guilnard J-Cl Desguets	06 13 04 32 92 06 85 07 67 58 06 27 32 10 59
Samedi 12 Novembre	<u>Marche rapide</u> : Thaon – Vallée de la Mue	13 heures 30	B Guilnard P Conan J-L Lemieux	06 85 07 67 58 06 76 70 36 51 06 85 51 28 82
Lundi 14 Novembre	Mont-Canisy ; Tourgeville	09 heures 30	B Guilnard J-Cl Desguets D Vappereau	06 85 07 67 58 06 27 32 10 59 06 70 52 29 63
Mercredi 16 Novembre	Fresney -le-Puceux – En Pays de Cinglais	13 heures 30	D Chenet B Guilnard J-Cl Desguets	06 85 66 73 34 06 85 07 67 58 06 27 32 10 59
Dimanche 27 Novembre	Quelques moulins au sud de Balleroy	08 heures 30	D Le Guen C Emo M Hébert	06 22 76 25 64 06 70 44 22 16 06 86 88 34 19
Vendredi 2 Décembre	Randonnée en faveur du Téléthon : Participation de 5€ par personne avec distribution de vin chaud à mi-parcours. Le bénéfice sera reversé à l'Association du Téléthon.	20 heures	B Guilnard P Conan C Emo D Le Guen	06 85 07 67 58 06 76 70 36 51 06 70 44 22 16 06 22 76 25 64

Lundi 05 Décembre	Autour de L'Orne : Clinchamps / Bully	09 heures 30	J-Cl Desguets D Le Guen M Hébert	06 27 32 10 59 06 22 76 25 64 06 86 88 34 19
Samedi 10 Décembre	<u>Marche rapide</u> : Colleville-Montgomery – Sur les traces des Pèlerins	13 heures 30	B Guilnard D Chenet B Levillain	06 85 07 67 58 06 85 66 73 34 06 13 04 23 92
Mercredi 14 Décembre	Patrimoine de Boulon	13 heures 30	E Deneu D Marchand D Le Guen	06 70 30 06 44 06 95 77 32 78 06 22 76 25 64
Dimanche 18 Décembre	Amfréville : un panorama sur la Baie de l'Orne	13 heures 30	J-Cl Desguets P Lebéhot E Deneu	06 27 32 10 59 06 33 36 58 53 06 70 30 06 44
Samedi A-Midi 07 Janvier 2023	<u>Marche rapide</u> : Verson – La vallée de L'Odon	13 heures 30	D Chenet J-L Lemieux P Conan	06 85 66 73 34 06 85 51 28 82 06 76 70 36 51
Dimanche 08 Janvier 2023	<u>Assemblée Générale</u> : Présentation du bilan par les co-représentants légaux et la trésorière. Renouvellement CA et Election Collégiale: Bureau Adhésions et informations sur les séjours Goûter, rétrospective de l'année en photos	14 heures 30 Au Pavillon 11, Rue des Arts Ouisseham	Membres bureau	
Mercredi 11 Janvier 2023	Par les chemins de Bourgeauville	13 heures 30	B Guilnard P Conan J-Cl Desguets	06 85 07 67 58 06 76 70 36 51 06 27 32 10 59
Dimanche 15 Janvier 2023	La vallée verte de Ifs à Cormelles	09 heure 30	J-Cl Desguets D Marchand D Chenet	06 27 32 10 59 06 95 77 32 78 06 85 66 73 34
Samedi 21 Janvier - Samedi 28 Janvier 2023	Séjour raquettes : Métabief (Doubs). Nombre de places limités.		D Marchand E Deneu C Emo	06 95 77 32 78 06 70 30 06 44 06 70 44 22 16

*Sauf indication contraire, le départ des randonnées s'effectue toujours depuis l'aire de covoiturage : zone du Maresquier, Rue de la Voie au Coq, Ouisseham

** Pour l'inscription à cette randonnée, un certificat médical de moins d'un an sera demandé. Pour ces mêmes randonnées le nombre de places est limité, en cas de dépassement d'inscriptions, un tirage au sort sera effectué. Le résultat sera communiqué aux intéressés 2 semaines après la date limite d'inscription.

***Pour les randonnées de Marche rapide : le lieu de rendez-vous sera indiqué sur le site de l'Association.

ASSOCIATION MARCHÉ ET DECOUVERTE

REGLEMENT INTERIEUR

Le but de l'association est d'organiser des promenades pédestres en groupe. Ces sorties permettront de s'intéresser aux sites historiques, à la faune et la flore.

Adhérents mineurs:

Les mineurs ne pourront adhérer à l'association sans l'autorisation de leur responsable légal. Ils sont admis dans les sorties sous la responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne adulte.

Consignes pour le bon déroulement des sorties: Il est demandé aux adhérents d'être ponctuels aux rendez-vous de départ.

Chaque sortie est placée sous la responsabilité d'un membre du bureau. Chacun devra respecter les consignes au départ des randonnées.

Il est demandé aux adhérents, de s'habiller et de se chausser selon l'itinéraire et les conditions atmosphériques.

Les chiens devront impérativement être tenus en laisse (nous comptons sur la compréhension de tous pour que les propriétaires d'animaux dangereux s'abstiennent de se faire accompagner par ceux-ci). Lorsque le déplacement s'effectue en car, les animaux ne sont pas tolérés.

Les postes de radio ne sont pas admis au cours des sorties.

Respect de l'environnement:

Les personnes et les biens devront être respectés par tous.

On devra s'abstenir de cueillir des fleurs et des plantes, de couper bois et arbustes.

Le code de la route:

Chaque adhérent devra se conformer à la réglementation du code de la route. L'observation des règles de circulation ne pourra, en cas d'accident, entraîner la responsabilité de l'association. La règle générale de circulation adoptée lorsque la randonnée emprunte les routes, est de marcher à droite (en paquets).

Ne nous perdons pas de vue:

Lors de nos déplacements en voiture, chacun devra veiller à toujours être suivi à vue. Dans le cas contraire, il appartient au véhicule constatant le problème de s'arrêter pour permettre le regroupement. (Cet arrêt peut être accompagné d'un signal vers les véhicules précédents, qui sont tenus d'adopter la même démarche).

Les randonnées pédestres sont soumises aux mêmes règles afin d'éviter les erreurs de parcours.

Il est rappelé que l'organisateur est le seul habilité à guider les participants.

Frais engagés par les membres de l'association donnant droit à dédommagement : Les membres de l'association ayant engagés personnellement des frais de déplacement pour le compte de l'association, pourront, s'ils le désirent, en faire don à l'association et bénéficier ainsi de la réduction d'impôt prévue par l'article 200 du CGI (Code Général des Impôts) applicable en ce cas et dont les modalités d'application ont été définies lors du CA du 24 mai 2012.

Affectation des tâches : Dans le cas d'une organisation en structure collégiale, le tableau d'affectation des tâches dans le conseil d'administration, est consultable sur le site internet de l'association.

Règles de vie en groupe : L'engagement des inscrits au respect des règles de vie lors de randonnées de plusieurs jours, est consultable sur le site internet de l'association.